



- Date de convocation : 05 juillet 2024
- Date d'affichage : 05 juillet 2024
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 16**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 7**

L'An deux mille vingt-quatre, le onze juillet à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq juillet 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE et Mme Sandrine BONNETAIN Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Laurine RENARD, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Franck LAGNIAUX donne Pouvoir à M. Eric THERRY, M. Jacques LETELLIER donne Pouvoir à M. Henri POIRIER, M. Olivier GAL donne Pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND donne Pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY donne Pouvoir à M. Claude KRIEGUER, M. Jonathan ALLONGE donne Pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE et Mme Sylvie WILLEMIN donne Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°032/9.3 – ADOPTION DU VŒU LIGNE 19 VAL D'OISE

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile ;

Considérant le dynamisme démographique du Val d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département ;

Considérant que le département du Val d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du métro du Grand Paris ;

Considérant l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois et activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ;

Considérant l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare ;

Considérant que certaines des correspondances entre les RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces ;

Considérant que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois ;

Considérant l'inscription du projet dans le schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023 ;

Considérant l'annonce, le 22 novembre 2023 par le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne ;

Considérant les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour centaines de milliers d'habitants ;
- Attractivité économique et résidentielle des territoires ;
- Correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affirme son soutien à la ligne de métro 19.

Demande à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19.

Interpelle l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express.

Souhaite que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

Le Maire,

La secrétaire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou/et sa publication.